



**Rapport financier semestriel**

**Comptes consolidés au 30 juin 2023**

40 Boulevard Henri Sellier – France  
[www.CYBERGUN.com](http://www.CYBERGUN.com)

1	Table des matières	
2	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....	4
2.1	Bilan consolidé.....	4
2.2	Compte de résultat consolidé .....	5
2.3	Tableau des flux de trésorerie.....	6
2.4	Faits marquants de la période.....	7
2.4.1	DEMARRAGE DE LA FIDUCIE GESTION CYBERGUN .....	7
2.4.2	TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS .....	7
2.4.3	RENFORCEMENT DU PORTEFEUILLE DE LICENCES .....	7
2.4.4	Impact de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de la société.....	8
2.5	Evènements post – clôture.....	8
2.5.1	Emission obligataire dans le cadre d'un avenant à la convention de fiducie ORA BSA ..	8
2.5.2	Accord de distribution exclusif entre VERNEY-CARRON et RIVOLIER .....	8
3	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES .....	9
3.1	Principes et méthodes comptables .....	9
3.1.1	Référentiel comptable et Déclaration de conformité .....	9
3.1.2	Normes, amendements et interprétations nouvelles pour l'exercice .....	9
3.1.3	Bases d'évaluation.....	9
3.1.4	Recours à des estimations et aux jugements .....	10
3.1.5	Périmètre de consolidation .....	10
3.1.6	Conversion des comptes et opérations libellées en monnaie étrangère.....	11
3.1.7	Goodwill.....	12
3.1.8	Immobilisations incorporelles .....	13
3.1.9	Immobilisations corporelles .....	14
3.1.10	Contrats de location .....	15
3.1.11	Perte de valeur des actifs corporels et incorporels.....	15
3.1.12	Actifs et passifs financiers .....	16
3.1.13	Capitaux propres .....	18
3.1.14	Provisions .....	18
3.1.15	Stocks.....	19
3.1.16	Avantages accordés aux salariés – Engagements de retraites.....	19
3.1.17	Chiffre d'affaires consolidé.....	20
3.1.18	Coût des achats .....	21
3.1.19	Autres éléments opérationnels non courants.....	21
3.1.20	Coût du financement et autres charges et produits financiers.....	21
3.1.21	Impôts.....	22
3.1.22	Résultat par action .....	22
3.2	Gestion du risque financier .....	23
3.2.1	Risque de crédit.....	23
3.2.2	Risque de liquidité .....	23
3.2.3	Risque de marche .....	23
3.2.4	Risque de change.....	24
3.3	Notes aux états financiers consolidés .....	24
3.3.1	Note - Goodwill.....	24
3.3.2	Note – Immobilisations incorporelles .....	24
3.3.3	Note – immobilisations corporelles et droits d'utilisation .....	25
3.3.4	Note – Autres actifs financiers non courants .....	25
3.3.5	Note – Stock et en-cours .....	25
3.3.6	Note – Créances clients .....	26
3.3.7	Note– Autres actifs courants.....	26
3.3.8	Note – Trésorerie & équivalents de trésorerie .....	26
3.3.9	Note – Capital social et capitaux propres (y compris autres fonds propres) .....	27

3.3.10	Note – Dettes financières .....	27
3.3.11	Note - Autres passifs non courants .....	27
3.3.12	Note – Dettes fournisseurs et autres passifs courants .....	28
3.3.13	Note – Chiffre d'affaires et coût des achats .....	28
3.3.14	Note – Autres produits de l'activité. ....	28
3.3.15	Note – Salaires et charges sociales.....	29
3.3.16	Note – Autres achats et charges externes.....	29
3.3.17	Note – Amortissements et provisions .....	29
3.3.18	Note – Autres éléments opérationnels non courants.....	30
3.3.19	Note - Résultat financiers net.....	30
4	RAPPORT D'ACTIVITE.....	31
5	ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION.....	32
6	DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....	32

## 2 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 2.1 Bilan consolidé

En milliers d'euros	Notes	30/06/2023	31/12/2022
Goodwill	1	4 084	4 084
Immobilisations incorporelles	2	10 755	9 332
Immobilisations corporelles nettes	3	4 613	4 860
Droits d'utilisation	3	2 939	3 654
Autres actifs financiers non courants y compris dérivés	4	5 109	5 154
Actifs d'impôt différé		662	389
<b>Actifs non courants</b>		<b>28 262</b>	<b>27 472</b>
Stocks	5	26 047	26 123
Créances clients	6	8 888	5 314
Autres actifs courants	7	7 155	6 243
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	1 667	4 875
<b>Actifs courants</b>		<b>43 757</b>	<b>42 554</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>72 019</b>	<b>70 026</b>

En milliers d'euros	Notes	30/06/2023	31/12/2022
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société</b>	<b>9</b>	<b>31 369</b>	<b>32 327</b>
Interêts minoritaires		1 497	2 344
Autres fonds propres		5 065	5 808
<b>Capitaux propres</b>		<b>37 931</b>	<b>40 480</b>
Dettes financières long terme	10	3 112	3 614
Dettes droits d'utilisation à long terme		2 066	2 659
Avantages du personnel et assimilés		1 017	1 017
Autres passifs non courants	11	691	-
<b>Passifs non courants</b>		<b>6 886</b>	<b>7 290</b>
Dettes financières court terme	10	1 589	1 643
Dettes droits d'utilisation à court terme		1 959	2 100
Provisions courantes		166	79
Dettes fournisseurs	12	12 517	8 427
Passifs d'impôt exigible		184	146
Autres passifs courants	12	10 787	9 862
<b>Passifs courants</b>		<b>27 203</b>	<b>22 257</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>		<b>72 019</b>	<b>70 026</b>

## 2.2 Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	30/06/2023	30/06/2022
Chiffres d'affaires	13	28 292	22 572
Autres produits de l'activité	14	118	441
Coût des achats	13	(16 681)	(12 297)
Salaires et charges sociales	15	(7 817)	(5 994)
Autres achats et charges externes	16	(4 361)	(4 374)
Autres impôts et taxes		(127)	(95)
Amortissements et provisions	17	(1 212)	263
Autres produits et charges d'exploitation		13	562
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(1 775)</b>	<b>1 078</b>
Autres éléments opérationnels non courants	18	(641)	(1 313)
Dotations aux dépréciations des goodwill		-	-
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(2 417)</b>	<b>(235)</b>
Coût de l'endettement financier brut	19	(61)	94
Produits net des charges financières	19	(947)	1 225
<b>Résultat financier net</b>		<b>(1 008)</b>	<b>1 318</b>
Quote-part des résultats des entreprises associées		-	-
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>		<b>(3 425)</b>	<b>1 083</b>
Produits (charges) d'impôts		112	(162)
<b>Résultat Net des activités poursuivies</b>		<b>(3 313)</b>	<b>922</b>
Résultat net d'impôts des activités destinées à être cédées			
<b>Résultat net</b>		<b>(3 313)</b>	<b>922</b>
Part revenant aux minoritaires		(859)	189
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>(2 454)</b>	<b>733</b>

## 2.3 Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	30/06/2023
<b>RESULTAT NET</b>	(3 313)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 264
Plus et moins values de cession	0
Annulation charge / produit d'impôt différés de la période	(246)
Annulation coût de l'endettement financier brut	61
Annulation Intérêts sur dettes droits d'utilisation (IFRS 16)	63
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier</b>	<b>(2 171)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	1 250
Effet impôts (Décaissement IS / Encaissement CIR)	142
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(779)</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	
Décaissement sur acquisition immobilisations incorporelles	(1 561)
Décaissement sur acquisition immobilisations corporelles	(129)
Décaissement sur acquisition immobilisations financières	128
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	24
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(1 538)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	
Augmentation de capital par equitization de quasi fonds propres	844
Flux de financement avec avec les parties liées	47
Encaissements provenant d'emprunts	(719)
Remboursement d'emprunts	(118)
Remboursement dettes droit d'utilisations (IFRS 16)	(733)
Intérêts sur dette droits d'utilisations (IFRS 16)	(63)
Intérêts financiers nets versés	(66)
Autres flux de trésorerie liées aux opérations d'investissement	(24)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(832)</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>(3 149)</b>
Incidences des variations de taux de change	(9)
<b>TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE</b>	<b>4 749</b>
<b>TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE</b>	<b>1 591</b>

*NB : Trésorerie nette = Trésorerie et équivalent de trésorerie – concours bancaires courants*

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour le premier semestre de l'exercice 2023 soit une période de 6 mois couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2023.

## **2.4 Faits marquants de la période**

---

### **2.4.1 DEMARRAGE DE LA FIDUCIE GESTION CYBERGUN**

Dans la continuité de son émission ORA BSA en décembre 2022, la Société a ouvert en janvier 2023 la période d'adhésion à la fiducie gestion devant permettre l'équitization des ORA souscrites. Sur les 6 600 ORA émises en décembre 2022, 6 487 ont été apportées à la fiducie soit un taux de participation de 98,3%.

Pour procéder à l'équitization de ce passif financier, la société a émis en janvier 2023 4 936 708 106 BSA E. La valorisation à la juste valeur de ces BSA (conformément aux dispositions de la norme IFRS 9) a généré au compte de résultat de la société une charge financière de 0.8 M€.

Au 30 juin 2023, le processus d'équitization a converti un montant nominal de 843 K€ d'ORA générant la création de 7 808 028 actions.

A la date de publication de ce rapport, le processus d'équitization a converti un montant nominal de 1 065 K€ d'ORA générant la création de 15 472 994 actions.

### **2.4.2 TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS**

Dans le cadre de l'Assemblée générale extraordinaire du mardi 21 mars 2023, les actionnaires de la Société ont voté la mise en place d'une nouvelle structuration juridique avec une transformation de la CYBERGUN SA, historiquement constituée sous forme de société anonyme, en société en commandite par action (S.C.A.).

Cette décision a été motivée notamment par la volonté de protéger les actifs stratégiques (licences exclusives de marques et contrats dans le domaine Militaire) d'une prise de contrôle hostile. Dans ce cadre, la société CYBERGUN DÉVELOPPEMENT, société par actions simplifiée contrôlée par HBR INVESTMENT GROUP, a été nommée gérant et unique associé commandité de CYBERGUN S.C.A, devenant ainsi responsable solidairement et indéfiniment des dettes de la Société.

Le conseil de surveillance de CYBERGUN S.C.A est constitué d'Emmanuel COURAUD, Fabrice GUARNERI et Dimitri ROMANYSZYN.

### **2.4.3 RENFORCEMENT DU PORTEFEUILLE DE LICENCES**

Depuis le début de son exercice 2023, la Société a renforcé le portefeuille de licence de son activité airsoft avec les accords de licences suivant :

- Accord de licence exclusive mondial avec le manufacturier d'armes américain CENTURY INTERNATIONAL ARMS ;
- Accord de licence exclusive mondial avec le manufacturier d'armes américain SHADOW SYSTEMS.

#### **2.4.4 Impact de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de la société**

Le groupe demeure particulièrement attentif aux conséquences de la crise russo-ukrainienne sur le marché Européen. Cette vigilance s'applique sur les transactions monétaires avec d'éventuelles contreparties commerciales russes, compte tenu des sanctions internationales frappant en particulier un certain nombre de banques russes. En date d'arrêtés des comptes le Groupe n'a pas identifié de transactions avec des contreparties commerciales russes.

Dans ces circonstances potentiellement très évolutives, le Groupe demeure mobilisé pour analyser sans délai les conséquences induites sur ses états financiers.

### **2.5 Evènements post – clôture**

---

#### **2.5.1 Emission obligataire dans le cadre d'un avenant à la convention de fiducie ORA BSA**

Dans le cadre d'un avenant signé en juillet 2023, les parties (CYBERGUN, fiduciaire et bénéficiaires) ont décidé de modifier les conditions de distribution des produits de l'équitization et de permettre à la Fiducie d'élargir ses capacités d'intervention.

A la signature de cet avenant, 13% des ORA détenues par la Fiducie avait été equitizées et la Fiducie a réutilisé le produit généré par l'équitization pour souscrire à hauteur de 880 K€ à l'émission de 1 000 000 OS CYBERGUN d'une valeur nominale de 1 euros chacune.

Pour mémoire, dans le cadre de l'émission d'ORA-BSA réalisée en décembre 2022, CYBERGUN avait mis en place une Fiducie chargée :

- De convertir en actions CYBERGUN les ORA émises et qui lui ont été transférées, de manière structurée et organisée dans le temps, puis de céder les actions CYBERGUN en résultant sur le marché (le processus d' « équitization ») ;
- De souscrire ensuite, dans le temps, à plusieurs émissions successives d'obligations sèches CYBERGUN (les « OS »), grâce au produit de la cession sur le marché des actions issues de l'équitization des ORA et des OS le cas échéant ;
- De procéder à l'équitization des OS.

#### **2.5.2 Accord de distribution exclusif entre VERNEY-CARRON et RIVOLIER**

En septembre 2023, CYBERGUN à travers sa filiale VERNEY CARRON a conclu avec la société RIVOLIER un accord de distribution exclusif pour le marché français concernant sa gamme de fusils et de carabines de chasse, ainsi que pour ses lanceurs sublétaux de balles de défense (Flash-Ball) de la marque LEBEL. Il est à noter que cet accord n'inclut pas les autres produits de Sécurité & Défense de la marque LEBEL.

Ce partenariat majeur ouvre la voie à une croissance du chiffre d'affaires sur le marché de la chasse en France pour la société VERNEY CARRON, sans nécessité d'investissements supplémentaires. Cette opportunité devrait ainsi permettre à l'entreprise de se concentrer sur le développement commercial et le financement de son BFR dans les secteurs de la Sécurité et de la Défense, ainsi qu'à l'international.



### 3 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

---

#### 3.1 Principes et méthodes comptables

---

##### 3.1.1 Référentiel comptable et Déclaration de conformité

Les comptes semestriels consolidés résumés sont établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS, International Financial Reporting Standards, pour l'établissement des états financiers annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers consolidés du Groupe établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2022.

Les principes comptables retenus au 30 juin 2023 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2022.

Ils ont été complétés par les dispositions des normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2023 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2023.

##### 3.1.2 Normes, amendements et interprétations nouvelles pour l'exercice

###### Normes, amendements, interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2023 :

- Amendements à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et de l'IFRS Practice Statement 2 « Making Materiality Judgements ». L'application des amendements à cette norme et de l'IFRS Practice Statement 2 n'ont pas eu d'impact significatif ;
- Amendements à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». L'application des amendements à cette norme n'a pas eu d'impact significatif ;
- Amendements à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ». L'application des amendements à cette norme n'a pas eu d'impact significatif.
- Nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». L'application de cette nouvelle norme ne concerne pas la société.

###### Normes publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2023 :

Le Groupe n'a appliqué aucune norme et/ou interprétation qui pourrait le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2023.

##### 3.1.3 Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de CYBERGUN SA et de ses filiales pour chacun des exercices présentés. Les états financiers des entités du périmètre de consolidation sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les états financiers consolidés sont exprimés en millier d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Des écarts d'arrondis peuvent générer des différences mineures au niveau de certains totaux dans les tableaux présentés dans les états financiers.

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers qui sont comptabilisés conformément au traitement des différentes catégories d'actifs et de passifs financiers définis par la norme IFRS 9.

### **3.1.4 Recours à des estimations et aux jugements**

La préparation des comptes consolidés nécessite la prise en compte d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante, sur la base (i) de son expérience passée, (ii) ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des comptes consolidés portent notamment sur :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles (se reporter aux notes « Goodwill », « Immobilisations incorporelles », « Immobilisations corporelles », « Perte de valeur des actifs corporels et incorporels ») ;
- L'évaluation des provisions et notamment les provisions pour litiges ainsi que les engagements de retraite et assimilés (se reporter aux notes « Provisions » et « Avantages accordés aux salariés – Engagements de retraites ») ;
- L'évaluation des frais de R&D activés dans le cadre des contrats militaires du Groupe (se reporter à la note « Immobilisations incorporelles ») ;
- L'évaluation des durées de location de certaines immobilisations corporelles dans le cadre d'IFRS16 (se reporter à la note « Contrat de location »).

Le Groupe a également exercé son jugement pour :

- l'évaluation de la nature du contrôle sur les différentes filiales (se reporter à la note « Périmètre de consolidation »).
- déterminer si des accords contiennent des contrats de location dans le cadre d'IFRS 16 (se reporter à la note « Contrats de location »)
- l'évaluation de la juste valeur de la rémunération des investisseurs à retenir au compte de résultat dans le cadre des opérations d'équitization de la dette par exercice des BSA E dans le cadre de l'application de la norme IFRS 9 (se reporter à la note « Actifs et passif financiers »).

### **3.1.5 Périmètre de consolidation**

Dans le cadre des comptes consolidés au 30 juin 2023, les entités qui composent le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Nom des sociétés	Méthode d'intégration	Pourcentage de contrôle
Cybergun SA	Mère	100,0%
Brains 4 Solutions	I.G	100,0%
Cybergun Italie	I.G	100,0%
Cybergun Hong Kong	I.G	100,0%
Cybergun Japan	I.G	33,0%
Spartan Imports Denmark	I.G	100,0%
Spartan US	I.G	100,0%
Tech Group Hong Kong	I.G	100,0%
Ton Marquage	I.G	100,0%
Dolomede AD1	I.G	100,0%
Microtrade	I.G	100,0%
Arkania	I.G	51,0%
SCI Notre usine	I.G	50,0%
Valantur	I.G	50,1%
Huard	I.G	50,1%
Smop	I.G	50,1%
Arkania USA	I.G	50,1%
De Pommeray	I.G	50,1%
Verney Carron	I.G	49,4%
Verney Carron Développement	I.G	65,0%
SAUSA MEE	MEE	51,0%

IG : Intégration globale, MEE : Mise En Equivalence

(\*) CYBERGUN JAPAN : Détenue à 33% par CYBERGUN SA, la société est consolidée suivant la méthode de l'intégration globale, la tête de groupe exerçant un contrôle majoritaire contractuel.

#### Entrée dans le périmètre

Aucune entrée de périmètre n'est intervenue au cours du premier semestre de l'exercice 2023.

Pour rappel, l'exercice 2022 a été marqué par les entrées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2022 des sociétés : VERNEY-CARRON et VERNEY-CARRON DEVELOPMENT ;

#### Autres opérations sur le périmètre

Aucune autre opération sur le périmètre de consolidation n'est intervenue au cours du premier semestre de l'exercice 2023. Pour rappel, l'exercice 2022 avait été marqué les évènements suivants :

- Fusion des sociétés CYBERGUN INTERNATIONAL et MICROTRADE ;
- Fusion des sociétés SAUSA et PALCO ;
- Fusion des sociétés OPEN SPACE et TON-MARQUAGE.

### **3.1.6 Conversion des comptes et opérations libellées en monnaie étrangère**

#### Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euro au cours moyen de la période. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

En application de l'IAS 21, les créances rattachées à des participations auprès des filiales, dont le règlement n'est, ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue une part de l'investissement net du groupe. A ce titre, les écarts de change provenant de ces créances sont enregistrés en capitaux propres.

Taux de conversion retenu dans le cadre de l'arrêté comptable

Euro contre devise :	30/06/2023 6mois	31/12/2022 12 mois	30/06/2022 6mois
<b>Taux de clôture</b>			
USD	1,0866	1,0666	1,0387
DKK	7,4474	7,4365	7,4392
JPY	157,1600	140,6600	141,5400
<b>Taux moyen sur la période</b>			
USD	1,0807	1,0530	1,0934
DKK	7,4462	7,4396	7,4402
JPY	145,7604	138,0274	134,3071

**3.1.7 Goodwill**

Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Le montant du goodwill reconnu lors de la prise de contrôle ne peut être ajusté après la fin de la période d'évaluation de 12 mois.

Les goodwill relatifs aux participations dans les entreprises associées sont compris dans la valeur des participations dans les entreprises mises en équivalence.

Les goodwills positifs ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture annuelle. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition est alors estimée soit sur la base d'une valeur de marché soit sur la base d'une valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash-flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwills se rattachent. Quand la valeur de marché ou la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée de façon irréversible.

La société n'a pas identifié au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, d'éléments justifiant la réalisation d'un test d'impairment du goodwill au 30 juin 2023.

### 3.1.8 Immobilisations incorporelles

#### Brevets et licences

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats.

A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (par exemple ventes qui ne sont pas au niveau escompté ou en baisse), des cash-flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

Les frais internes relatifs aux dépôts de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des coûts juridiques hors le dépôt lui-même ainsi que des frais induits (Téléphone, courrier, traductions etc...).

Il existe deux types de contrat de licences :

- Les licences acquises pour une certaine durée et ne donnant pas lieu à versement de royalties. Le droit d'acquisition est comptabilisé à l'actif et amorti sur la durée du contrat.
- Les contrats signés pour une certaine période moyennant le versement de royalties sur les ventes réalisées. Ces royalties correspondent à un pourcentage du chiffre d'affaires mais comportent pour la plupart des minima. Les royalties sont comptabilisées en charges d'exploitation.

La plupart des licences détenues par le Groupe revête les deux caractéristiques ci-dessus, à la fois portées au bilan au coût historique et faisant l'objet de versement de royalties en fonction du chiffre d'affaires.

#### Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement sont immobilisés dès lors que les six critères suivants sont respectés :

- Les projets sont clairement identifiés ;
- Les coûts de chaque projet sont individualisés et leur suivi est réalisé de manière fiable ;
- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée ;
- Le Groupe a la capacité technique et financière de réaliser les projets ;
- Le Groupe a la volonté réelle de terminer les projets puis d'utiliser ou de commercialiser les produits issus des projets ;
- Il existe un marché potentiel pour la production issue de ces projets ou son utilité en interne est démontrée.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 6 ans. Néanmoins compte tenu de la nature et de la longévité des contrats militaires découlant des opérations de recherche et développement en question, le groupe a commencé à amortir en 2022 ces frais de R&D activés en 2021, sur une durée d'amortissement de 10 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciation). Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont les coûts peuvent être déterminés de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé aux coûts des immobilisations.

**3.1.9 Immobilisations corporelles**

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les agencements, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements calculés par application de taux homogènes au sein du groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Moules de production	10 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Matériel de démonstration	5 ans	Linéaire

Ces durées d'amortissement sont revues et modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

### **3.1.10 Contrats de location**

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Les sociétés locataires du Groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'une dette de loyer, tous les contrats de location quelle que soit leur nature, location simple ou location financement.

La dette de location est initialement déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements locatifs restant à payer à cette date, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location si ce taux est facilement disponible ou au taux d'emprunt marginal spécifique au pays, aux conditions et à la monnaie du contrat. Les paiements locatifs incluent les paiements fixes, les paiements variables fondés sur un indice ou un taux et les paiements découlant d'options raisonnablement certaines d'être exercées.

Après l'évaluation initiale, la dette de location est réduite des paiements effectués et augmentée de la charge d'intérêt. Elle est réévaluée pour refléter toute modification des paiements locatifs futurs en cas de nouvelle négociation avec le bailleur, de changement d'un indice ou d'un taux, ou en cas de réestimation d'options. Lorsque la dette de location est réévaluée, l'ajustement correspondant est reflété dans le droit d'utilisation, ou le résultat si le droit d'utilisation est déjà ramené à zéro dans le cas d'une réduction du périmètre locatif.

Le droit d'utilisation déterminé à l'origine comprend la dette de location initiale, les coûts directs initiaux, l'éventuel droit au bail et les éventuelles obligations de rénover l'actif, diminués des avantages accordés par le bailleur.

Les droits d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat. Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

La durée de location retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par une option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par une option de résiliation dont le non exercice est raisonnablement certain en prenant en compte l'économie du contrat (et non uniquement les caractéristiques juridiques) ainsi que l'impact d'éventuels travaux d'agencement non amovibles liés à ce contrat qui pourraient constituer une incitation à l'exercice d'une option de renouvellement.

Le Groupe applique les exemptions permises par IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 euros). Ainsi, le retraitement a porté sur les contrats de bails immobiliers du groupe.

### **3.1.11 Perte de valeur des actifs corporels et incorporels**

Conformément à la norme IAS 36 "Perte de valeur des actifs", lorsque des événements, des modifications d'environnement de marché ou des niveaux d'activité (chiffre d'affaires) indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe CYBERGUN.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des "comparables" et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

Au 30 juin 2023, la société n'a identifié aucun risque de perte de valeur.

### **3.1.12 Actifs et passifs financiers**

Les actifs et passifs financiers sont constitués des prêts et créances, des instruments dérivés et des emprunts.

#### Actifs financiers

Conformément aux principes de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs financiers sont comptabilisés et évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par capitaux propres, soit à la juste valeur par résultat en fonction des deux critères suivants :

- un premier critère relatif aux caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de chaque instrument. L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels vise à déterminer si ces flux sont « uniquement des paiements de capital et d'intérêt sur le capital restant dû » (dit test « SPPI » ou Solely Payment of Principal and Interest)
- un second critère relatif au modèle économique utilisé par l'entreprise pour gérer ses actifs financiers. La norme IFRS 9 définit trois modèles économiques différents. Un premier modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, un deuxième modèle dont l'objectif économique est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et les « autres » modèles économiques.

L'identification du modèle économique et l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels relèvent du jugement pour s'assurer que les actifs financiers sont classés dans la catégorie appropriée.



Lorsque l'actif financier est un placement dans un instrument de capitaux propres, et qu'il n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter les profits et pertes sur ce placement en autres éléments du résultat global.

À l'exception des créances commerciales, qui sont évaluées conformément à leur prix de transaction au sens de la norme IFRS 15, les actifs financiers sont, lors de leur comptabilisation initiale, évalués à leur juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition.

Lors de chaque clôture, les actifs financiers évalués selon la méthode du coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres (recyclable) font l'objet d'un test de dépréciation basé sur la méthode d'estimation des pertes de crédit attendues.

Les actifs financiers comprennent également les instruments financiers dérivés qui sont conformément aux dispositions normatives valorisés à leur juste valeur.

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément dans l'état de situation financière les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Au regard de la majorité des activités du Groupe, il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

#### Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Lors de leur comptabilisation initiale, les primes/décotes d'émission, primes/décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces éléments sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt sur la base du coût amorti.

Les passifs financiers sont comptabilisés soit :

- en « Passifs au coût amorti » pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers, et les autres passifs financiers
- en « Passifs évalués à la juste valeur par résultat » pour les instruments financiers dérivés ou pour les passifs financiers désignés comme tels

#### Prêts et créances

Ils comprennent des dépôts et des cautions.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS7. La société ne fait état d'aucun placement à court terme dans ses comptes consolidés au 30 juin 2023.

Les découverts bancaires sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

Les différents éléments de trésorerie et d'équivalents de trésorerie font l'objet d'un test de dépréciation conformément aux dispositions de la norme IFRS 9 sur les pertes de crédit attendues.

### **3.1.13 Capitaux propres**

#### Capital social

Le capital social de la société au 30 juin 2023 est de 5 398 945 € et se compose de 53 989 455 actions ; chacune entièrement libérée.

#### Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'option sur actions, sont comptabilisés en déduction des fonds propres.

#### Rachat d'instrument de capitaux propres

Si le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

### **3.1.14 Provisions**

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations actuelles pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

### 3.1.15 Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués au plus faible du coût d'achat et de sa valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks acquis en devise sont valorisés au cours du jour d'achat.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.

Les stocks font l'objet, par référence, d'un calcul de rotation sur la base des historiques de ventes et des prévisions commerciales. Il est constaté une provision statistique sur la base des risques de non-écoulement identifiés.

### 3.1.16 Avantages accordés aux salariés – Engagements de retraites

Selon les lois et usages de chaque pays, CYBERGUN participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

- dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés. Pour CYBERGUN, il s'agit généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies.
- dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations. Au sein du Groupe, tel est le cas en France, et aux USA.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Pour les salariés français ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

Échéance comptable	31/12/2022	
	Cadres	Non cadres
Age de départ à la retraite:	65	63
Proportion de départs volontaires	100%	100%
Table de mortalité:	Tables INSEE 2014-2016	
Taux d'actualisation à l'ouverture:	0,98%	
Duration moyenne des engagements (ans)	11,90	
Taux d'actualisation à la clôture : Taux SACEI 31/12/2022	3,75%	
Taux de charges sociales:	42%	45%
Taxe de Sécurité sociale sur mise à la retraite avant 70 ans	50%	
Augmentation annuelle des salaires:	3,00%	3,00%
Turn-over annuel moyen:	Moins de 61 ans	4,2%
	61 ans et plus	0,0%

La société n'a pas procédé à une actualisation de ses engagements de retraite au 30 juin 2023.

### 3.1.17 Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

#### Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le principe de base d'IFRS 15 est que le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert du contrôle des biens ou des services au client. IFRS 15 fournit également des indications spécifiques sur la décomposition des contrats en obligations de prestation et sur l'évaluation des produits dans des circonstances spécifiques. Pour les ventes réalisées par les distributeurs comme pour les ventes réalisées par forces commerciales internes du Groupe, le traitement comptable du chiffre d'affaires reste le même et est décrit ci-dessous.

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir des marchandises vendues dans le cadre des activités ordinaires de la Société. Les produits sont comptabilisés nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, rabais et remises.

Les produits sont comptabilisés lorsque leur montant peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques futurs reviennent à la Société. En cas de contrats à éléments multiples, notamment ceux incluant des services et la vente d'équipements, les revenus sont enregistrés selon la méthode de l'allocation des produits sur la base des justes valeurs attribuables aux différents composants.

#### Revenus de la vente de biens et d'équipements connexes

Les ventes de biens et d'équipements connexes, sont comptabilisées lorsque le contrôle de l'actif est transféré, soit à la mise à disposition du client, soit à la livraison des produits, selon les incoterms appliqués pour la commande. Les produits du Groupe sont généralement vendus dans le cadre de contrats ou via des bons de commande approuvés par les clients qui incluent des prix fixes et déterminables ne contenant pas de droit de retour ou d'obligation significative post-livraison, ou toute autre clause induisant un revenu différé.

Les biens vendus par le Groupe sont couverts par une garantie d'un an, tel que requis par la loi, pour les réparations générales des défauts qui existaient au moment de la vente. Ainsi, la plupart des garanties fournies par le Groupe sont des garanties de type assurance selon la norme IFRS 15, que le Groupe comptabilise conformément à la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Ces garanties légales font l'objet de la comptabilisation d'une provision pour risques et charges, le cas échéant, dès la reconnaissance du revenu de la vente du produit. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts est basée sur l'analyse des données historiques et est considérée comme non significative.

#### Revenus des activités de service

Les produits des activités de service sont comptabilisés sur la période pendant laquelle les services sont rendus et que le recouvrement de la créance est assuré de manière raisonnable.

#### **3.1.18 Coût des achats**

Le coût des achats correspond aux coûts directs des marchandises vendues, y compris les coûts annexes d'achat et frais d'approche (transport – douanes).

#### **3.1.19 Autres éléments opérationnels non courants**

Les autres éléments opérationnels non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

La présentation de ces autres éléments opérationnels distinctement contribue à une meilleure lecture de la performance économique récurrente de l'entreprise.

Les autres éléments opérationnels non courants incluent les éléments suivants :

- résultat de cession et mises au rebut des immobilisations ;
- dépenses de financement exceptionnelles venant à l'appui de la restructuration ;
- dépenses liées à la réorganisation et à la restructuration ;
- tous produits et charges significatifs ayant un caractère non courant.

#### **3.1.20 Coût du financement et autres charges et produits financiers**

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement, les intérêts créditeurs ainsi que le résultat des couvertures de taux de change sur trésorerie ;
- le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

### **3.1.21 Impôts**

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

#### Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Aucune modification de taux d'IS n'a été apportée depuis la clôture 2022

#### Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

### **3.1.22 Résultat par action**

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par actions diluées est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

## 3.2 Gestion du risque financier

---

### 3.2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

### 3.2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

En cas de tension sur la trésorerie, le groupe privilégie le paiement de ses fournisseurs stratégiques de marchandises afin de ne pas remettre en cause son niveau d'activité et son cash-flow. Il accentue d'autre part ses efforts pour assurer une meilleure gestion de ses actifs et notamment dégager des ressources financières.

Compte tenu des prévisions d'exploitation et des solutions de financement à la disposition du Groupe, le management n'a pas identifié de risque de liquidité.

### 3.2.3 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables. Aucun instrument de couverture n'a été souscrit sur la période.

### 3.2.4 Risque de change

Le Groupe peut être exposé au risque de change sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Le Groupe peut être exposé au risque de change sur ses transactions courantes (d'achats et de ventes), notamment sur la zone euro (achats de marchandises effectués principalement en USD).

Le Groupe peut avoir à recourir à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Aucun instrument de couverture n'a été souscrit sur la période.

## 3.3 Notes aux états financiers consolidés

### 3.3.1 Note 1 - Goodwill

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions -/ Dotations	Diminutions -/ Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	30/06/2023
Goodwill valeurs brutes	8 325					(53)	8 272
Goodwill dépréciations	(4 241)					53	(4 188)
<b>Goodwill</b>	<b>4 084</b>					<b>(0)</b>	<b>4 084</b>

Aucune évolution majeure concernant le goodwill n'a été constaté au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

### 3.3.2 Note 2 – Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions -/ Dotations	Diminutions -/ Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	30/06/2023
Frais de recherche et développement	6 914	1 500					8 414
Logiciels et sites internet	5 123	(162)					4 962
Concessions, licences et brevets	1 914	222				(5)	2 131
Autres immobilisations incorporelles et avances	509						509
<b>Amortissements immobilisations incorporelles</b>	<b>(5 128)</b>	<b>(132)</b>					<b>(5 260)</b>
<b>Total</b>	<b>9 332</b>	<b>1 428</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(5)</b>	<b>10 755</b>

La variation du poste est à mettre en relation avec les efforts de recherche et développement du Groupe sur le pôle militaire, immobilisés à l'actif. Le montant de l'activation au titre du semestre est de 1 500 K€ portant le montant total des frais de R&D activés à fin juin 2023 à Les frais de recherche et développement au 31 décembre 2022 cumulés bruts s'élèvent à 8 414 M€. Ces investissements significatifs engagés par le management du Groupe sont à mettre en relation avec les programmes militaires dans lequel le Groupe est engagé en collaboration avec des acteurs forts du secteur comme Thalès et la DGA. Renforcé par le contexte géopolitique et la hausse des budgets en lien avec les lois de programmation militaires, le management ne fait état d'aucune incertitude sur les débouchés économiques de ces investissements.



**3.3.3 Note 3 – immobilisations corporelles et droits d'utilisation**

En milliers d'euros	Ouverture	Acquisitions -/ Dotations	Diminutions -/ Reprises	Variation de périmètre	Autres mouvements	Ecart de conversion	30/06/2023
Terrains et constructions	3 369						3 369
Véhicules, matériels et outillages	13 060	46	(4)			(7)	13 095
Mobiliers, agencements et installations	2 155	42				-	2 197
Autres immobilisations corporelles et avances	184	(9)				(1)	174
Immobilisations corporelles amortissements et dépréciations	(13 908)	(326)	4		0	8	(14 223)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>4 860</b>	<b>(247)</b>	<b>(0)</b>		<b>0</b>	<b>(0)</b>	<b>4 613</b>
Droit d'utilisation corporelles valeurs brutes	9 672	2	(676)				8 999
Droit d'utilisation corporelles - Amort et dépr.	(6 018)	(718)	676				(6 060)
<b>Droits d'utilisation nets</b>	<b>3 654</b>	<b>(715)</b>	<b>-</b>				<b>2 939</b>

**3.3.4 Note 4 – Autres actifs financiers non courants**

En milliers d'euros	30/06/2023	31/12/2022
Titres de participation	554	554
Prêts, cautionnements	290	295
Autres immobilisations financières	1 974	1 974
Autres actifs financiers non courants	2 292	2 331
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>5 109</b>	<b>5 154</b>

Au 30 juin 2023, les autres actifs financiers non courants s'élèvent à 5 109 K€ et se décomposent entre :

- 554 K€ de titres de participations correspondant presque exclusivement aux titres de participation détenus par la société VERNEY CARRON dans sa filiale SERENICITY (525 K€) ;
- 290 K€ de dépôts et cautionnements ;
- 1 974 K€ d'autres immobilisations financières correspondant presque exclusivement aux droits représentatifs de la société VERNEY CARRON dans une fiducie sureté (Cf Paragraphe suivant) ;
- 2 292 K€ d'autres actifs financiers non courant correspondant à hauteur de 2 047 K€ au compte courant détenue par CYBSA sur la société SAUSA mise en équivalence, et 245 K€ du prix de cession des titres de sociétés américaines.

**3.3.5 Note 5 – Stock et en-cours**

En milliers d'euros	30/06/2023	31/12/2022
Stocks et en-cours valeurs brutes	26 608	26 685
Stocks et en-cours dépréciations	(560)	(562)
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>26 047</b>	<b>26 124</b>

Les stocks à fin juin 2023 sont stables par rapport à la clôture du 31 décembre 2022.

**3.3.6 Note 6 – Créances clients**

En milliers d'euros	30/06/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	5 920	6 087
Clients douteux	1 655	1 752
Clients Factures à émettre	4 144	388
<b>Créances clients brutes</b>	<b>11 719</b>	<b>8 228</b>
Créances clients dépréciations	(2 831)	(2 914)
Dépréciations sur créances clients	(2 831)	(2 914)
<b>Créances clients nettes</b>	<b>8 888</b>	<b>5 314</b>

La hausse des créances clients nettes est essentiellement à mettre en relation avec un volume de facturation important sur la fin du semestre notamment sur le périmètre USA.

**3.3.7 Note 7 – Autres actifs courants**

En milliers d'euros	30/06/2023	31/12/2022
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	945	911
Créances sociales	96	113
Créances fiscales	3 630	3 331
Comptes courants débiteurs	134	123
Débiteurs divers	768	423
Charges constatées d'avance	390	434
Créances d'impôt courant	846	909
<b>Autres actifs courants</b>	<b>7 155</b>	<b>6 243</b>

Au 30 juin 2023, les autres actifs courants s'élèvent à 7 155 K€ et sont essentiellement composés de :

- 3 725 K€ de créances fiscales et sociales correspondant essentiellement à des créances de TVA ;
- 945 K€ d'avance et acomptes sur commandes fournisseurs ;
- 846 K€ de créances d'impôts courant correspondant essentiellement à des créances de CIR ;
- 390 K€ de charges constatées d'avances ;
- 768 K€ de débiteurs divers correspondant essentiellement aux réserves de garanties en lien avec les factor des société SMOP et HUARD

**3.3.8 Note 8 – Trésorerie & équivalents de trésorerie**

*Cf. Tableau de flux de trésorerie.*

### 3.3.9 Note 9 – Capital social et capitaux propres (y compris autres fonds propres)

Le capital social de la société au 30 juin 2023 est de 5 398 945 € et se compose de 53 989 455 actions, chacune entièrement libérée.

Les principales opérations de l'exercice sont résumées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

#### 3.3.10 Note 10 – Dettes financières

En milliers d'euros	Ouverture	Souscription	Remboursement	Entrée de périmètre	Autres mouvements	Clôture
PGE	2 452		(427)			2 025
Emprunts auprès des établissements de crédit	163		(75)			88
Autres dettes financières sans impact cash	1 000					1 000
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES LT</b>	<b>3 614</b>	<b>-</b>	<b>(502)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 112</b>

En milliers d'euros	Ouverture	Souscription	Remboursement	Entrée de périmètre	Autres mouvements	Clôture
PGE	1 376		(2)			1 374
Emprunts bancaires	140		(1)			138
Autres dettes financières	128		(52)			76
<b>EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES CT</b>	<b>1 643</b>	<b>-</b>	<b>(55)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 588</b>

Les dettes financières à long terme sont composées :

- De la part « long terme » des PGE au bilan des entités du périmètre ARKANIA / VALANTUR pour un montant de 2 025 K€ ;
- De la part « long terme » des autres emprunts bancaires au bilan des entités du périmètre ARKANIA / VALANTUR pour un montant de 88 K€ ;
- De la contrepartie dette financière de la charge de 1 000 K€ comptabilisée au titre de la juste valeur des BSA 2022 dans le cadre de la clôture 2022. Il est précisé que cette dette n'aura aucun impact cash pour la société et sera reclassé en capitaux propre au fur et à mesure de l'exercice des BSA 2022. Aucun exercice de BSA n'est intervenu sur le 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Les dettes financières à court terme sont composées :

- De la part « court terme » des PGE au bilan des entités du périmètre ARKANIA / VALANTUR pour un montant de 1 374 K€ ;
- De la part « court terme » des autres emprunts bancaires au bilan des entités du périmètre ARKANIA / VALANTUR pour un montant de 138 K€ ;
- Des concours bancaires à hauteur de 76 K€ à la clôture.

#### 3.3.11 Note 11 - Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants pour 690 K€ correspondent à la part de décote sur exercice de BSA E non prise en compte dans les capitaux propres, la dette rattachée à ces BSA E n'étant pas encore équitisée au 30 juin 2023.

**3.3.12 Note 12 – Dettes fournisseurs et autres passifs courants**

Les dettes fournisseurs pour 12.5 M€ correspondent essentiellement à des dettes sur achats de marchandises.

<b>En milliers d'euros</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Clients créditeurs, avances et acomptes	1 525	1 159
Dettes sociales	3 406	2 887
Dettes fiscales	2 964	2 823
Dettes sur des parties liées	195	164
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	24	49
Autres passifs	2 672	2 781
<b>Autres passifs courants</b>	<b>10 786</b>	<b>9 862</b>

Les autres passifs correspondent essentiellement à (i) des dettes de royalties sur licences et des notes de frais envers les salariés pour un montant global 1 317 K€ chez CYBERGUN SA, et (ii) à 1 106 K€ de dettes courantes (hors dettes bancaires) incluses dans le plan de continuation de la société VERNEY CARRON, dettes qui seront lissées sur une durée comprise entre 4 et 8 ans selon la nature de la dette.

**3.3.13 Note 13 – Chiffre d'affaires et coût des achats**

<b>En milliers d'euros</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
Chiffre d'affaires	28 186	22 572
Autres produits de l'activité	118	441
Achats consommés	(16 681)	(12 297)

**3.3.14 Note 14 – Autres produits de l'activité.**

Les autres produits de l'activité au 30 juin 2023 correspondent à des subventions.

**3.3.15 Note 15 – Salaires et charges sociales**

En milliers d'euros	30/06/2023	30/06/2022
Salaires	(5 386)	(4 355)
Charges sociales	(2 052)	(1 372)
Avantages postérieurs à l'emploi	(378)	(267)
<b>Salaires et charges sociales</b>	<b>(7 817)</b>	<b>(5 994)</b>

**3.3.16 Note 16 – Autres achats et charges externes**

En milliers d'euros	30/06/2023	30/06/2022
Sous traitance générale & achats non stockés	(983)	(825)
Frais de logistique	(429)	(448)
Entretien et réparation	(115)	(223)
Locations et charges locatives	(450)	(137)
Assurance (RC, multirisques, transport et autres)	(200)	(443)
Transport sur ventes	(488)	(159)
Voyages, déplacements, missions, réceptions	(291)	(378)
Expositions & Marketing (publicité/promotion)	(473)	(716)
Honoraires	(471)	(63)
Frais postaux & télécommunications	(40)	(321)
Redevances versées	-	(67)
Autres dont services bancaires	(421)	(592)
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>(4 361)</b>	<b>(4 374)</b>

**3.3.17 Note 17 – Amortissements et provisions**

En milliers d'euros	30/06/2023	30/06/2022
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	(132)	(89)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	(979)	(1 040)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations immobilisations	-	-
Dotations / Reprises - Provisions sur créances clients et stocks	(13)	1 391
Dotations / Reprises - Provisions pour risques et charges courantes	(88)	-
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(1 212)</b>	<b>263</b>

**3.3.18 Note 18 – Autres éléments opérationnels non courants**

Les produits et charges opérationnels non courants pour 641k€ en juin 2023 correspondent essentiellement à :

- 390 K€ de charges opérationnelles non récurrentes liées essentiellement aux opérations de réorganisation opérationnelle du Groupe, à la mise en place des opérations de financement et divers autres litiges.
- 251 K€ correspondant aux charges d'exploitation des entités non opérationnelles du Groupe.

**3.3.19 Note 19 - Résultat financiers net**

En milliers d'euros	30/06/2023	30/06/2022
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	(61)	94
<b>Produit net des charges financières</b>	(947)	1 225
<b>Résultat financier net</b>	(1 008)	1 318

Au 30 juin 2023, le résultat financier est négatif à hauteur de 1 008 K€ contre 1 318 K€ en N-1. Le résultat financier du semestre 2023 correspond presque exclusivement à la charge financière (telle que définie par la norme IFRS 9) que représente l'appréciation à la juste valeur de la rémunération de l'investisseur dans le cadre de l'exercice des BSA E (Cf faits marquants de la période) et dont le montant s'élève à 792 K€.

Pour mémoire, en 2022, le résultat financier positif était principalement à mettre en relation un produit financier lié aux variations de change sur le semestre.

## 4 RAPPORT D'ACTIVITE

---

CYBERGUN est une société en commandité par action, dont le siège est situé 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150)

CYBERGUN S.C. A est coté sur Euronext Growth depuis le 30 janvier 2014.

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour le premier semestre de l'exercice 2023 soit une période de 6 mois couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2023.

Les comptes semestriels de l'exercice 2023 dégagent une perte de 2 454 K€.

Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

### **ANALYSE DES RESULTATS**

Au 1er semestre 2023, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 28,3 MEUR, en croissance de +25% en données publiées et de +14% à périmètre constant (hors intégration de VERNEY-CARRON). Le pôle Civil a généré un chiffre d'affaires de 17,2 MEUR, en croissance de +17%, et le pôle Militaire a généré un chiffre d'affaires de 11,1 MEUR, en progression de +41%, dont 2,5 MEUR lié à l'intégration de VERNEY-CARRON.

L'analyse du résultat opérationnel, à -2,4 MEUR, fait ressortir :

- Une activité Civil B2B (pôle historique) à l'équilibre ;
- Une activité Civil B2C en phase d'investissement de croissance pour assurer la montée en puissance progressive du site marchand commun evike-europe.com ;
- Une activité Militaire déficitaire en raison de la non-reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats longs et des lourds investissements réalisés pour relancer VERNEY-CARRON.

A noter que 50% de la perte opérationnelle est liée à l'amortissement des investissements et aux provisions, essentiellement sur le pôle Militaire. Au 1er semestre 2022, CYBERGUN ne supportait pas ces coûts additionnels (produit net de +0,3 MEUR).

Le résultat financier, à -1,0 MEUR, est intégralement lié au traitement comptable (« non cash ») de l'équitization de la dette obligataire mis en place pour soutenir le développement du pôle Militaire. Ce résultat est compensé par la quote-part attribuée aux minoritaires, à nouveau sur le pôle Militaire, de sorte que le résultat net, à -2,5 MEUR, est proche du résultat opérationnel avec, là encore, un pôle Civil B2B à l'équilibre.

### **ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE**

Au 30 juin 2023, CYBERGUN dispose de plus de 37 MEUR de fonds propres, dont 5,1 MEUR d'autres fonds propres constitués par l'émission obligataire de décembre 2022 dont l'équitization via une fiducie-gestion a débuté en janvier 2023.

Les dettes financières, hors dettes locatives (application comptable de la norme IFRS 16), s'élèvent à 5,5 MEUR à fin juin 2023, dont 3,8 MEUR de PGE souscrit par le pôle Militaire et pour lequel le Groupe étudie les possibilités de mise en adéquation avec le rythme actuel de déploiement de ces activités. La trésorerie brute ressort à 1,7 MEUR.

## 5 ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

---

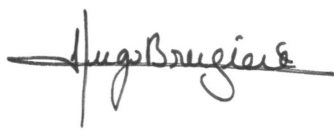
Dans le cadre de l'Assemblée générale extraordinaire du mardi 21 mars 2023, les actionnaires de la Société ont voté la mise en place d'une nouvelle structuration juridique avec une transformation de la CYBERGUN SA, historiquement constituée sous forme de société anonyme, en société en commandite par action (S.C.A.).

Dans ce cadre, la société CYBERGUN DÉVELOPPEMENT, société par actions simplifiée contrôlée par HBR INVESTMENT GROUP, a été nommée gérant et unique associé commandité de CYBERGUN S.C.A, devenant ainsi responsable solidairement et indéfiniment des dettes de la Société. Le conseil de surveillance de CYBERGUN S.C.A est constitué d'Emmanuel COURAUD, Fabrice GUARNERI et Dimitri ROMANYSZYN.

## 6 DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

---

La société CYBERGUN DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège est situé 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 948 838 651, représentée par son président, la société HBR INVESTMENT GROUP, société par actions simplifiée au capital de 400.000 euros, dont le siège est situé 40, boulevard Henri-Sellier à Suresnes (92150), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 812 878 692, elle-même représentée par son président, Hugo BRUGIERE, dûment habilité, agissant en sa qualité de gérant de la Société (le « Gérant ») atteste, à sa connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



---

Hugo Brugière  
Paris, le 31 octobre 2023